



Compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2013 à La Montgolfière.

Cette réunion était organisée par l'Association Centre Ville (ACVV) avec le concours de l'Association du Coteau (AC).

La réunion débute à 20h45 en présence d'une cinquantaine de participants.

Daniel ROMAN - Président de l'Association AC2V, rappelle les objectifs de cette réunion : Bilan des projets en centre ville en 2013, perspectives 2014/2015, améliorations court terme possibles, perspectives moyen - terme.

AC2V est une association indépendante, sans but lucratif, centrée sur la sécurité, le stationnement, la circulation, l'urbanisme en centre ville, pratiquant le dialogue avec les autres associations de quartiers et les commerçants en boutique ou du marché.

Quelles sont les contraintes du centre ville à Vaucresson ?

Le centre ville de Vaucresson est un site exceptionnel, qu'il faut à la fois dynamiser et préserver : Nous devons favoriser un maillage de commerçants dense et diversifié, un marché bi - hebdomadaire convivial. Les possibilités de parking sont essentielles à la réussite des commerces. Dans le même temps, sous contrainte la commune doit construire ou réhabiliter ~ 25 logements sociaux / an sous peine de pénalités très lourdes tout en préservant le cadre de vie des habitants.

Les finances de la ville sont par ailleurs très saines et gérées avec prudence : taux d'imposition local et endettement par habitant faibles.

Bilan 2013 :

Le projet ARCADE (57 logements, 239 parkings, 600 m2 de commerces) est mort sans préjudice financier pour la commune.

Les travaux de la SEVESC (Distribution de l'eau) sont enfin !! terminés. Le marché a été installé en place centrale avec une zone de stockage fermée aménagée. Cette solution est provisoire mais pourrait durer plusieurs années.

Projets 2014 :

La rénovation de la Place J SALMON - LEGAGNEUR (JSL) ne sera pas entreprise durant le premier semestre 2014. La réfection du Bld de la République de la responsabilité du Conseil Général n'est pas prévue durant l'année 2014.

Qu'elles améliorations possibles sur le court terme ?

Le Marché : Dans sa forme actuelle il est plutôt perçu comme plus pratique, mieux situé et plus convivial mais même provisoire des améliorations notables sont demandées : Le marché pourrait être plus aéré, avec des allées plus larges. Les conditions de montage, démontage et nettoyage surtout le dimanche ne semblent pas optimisées. Cette place est mal éclairée la nuit et son sablage insuffisant en cas de gel. A été demandé à la municipalité, d'étudier l'installation de 2 bennes à ordures juste la veille des marchés pour favoriser un nettoyage rapide. Mme BAUDOT précise que les nuisances sonores sont pratiquement identiques à la situation passée et que la place du marché ressemble à une ` poubelle à ciel ouvert ` le dimanche après midi jusqu'à 17h.

Le centre ville reste dans l'ensemble plutôt laid.

L'Eco - quartier: (Projet immobilier au dessus de la poste) Hubert LAVERNE Président de l'Association du Coteau précise que cette zone est dans état lamentable suite à un contentieux entre TURQUOISE Investissement (Acquéreur initial des terrains) et Montaigne Immobilier (qui n'a pas été en mesure de les lui racheter mais refusait de restituer les permis de construire). Or les permis de construire deviennent caducs en février 2014. Si Turquoise ne peut pas faire face à ses engagements vis - à vis de la Mairie, l'association du Coteau recommande la vente des terrains pour permettre la construction de pavillons de qualité, comme ce qui vient d'être réalisé sur les potagers de la rue Louis Barthou.

Conditions de stationnement et de circulation :

Le statut quo du stationnement Bld de la République sur la bande centrale ne va pas évoluer au moins durant le premier semestre 2014.

Une place de livraison réservée au camion de livraison a été aménagée Place JSL. Cette place doit impérativement être utilisée par les camions en cours de livraison et ne pas être utilisée par les riverains et visiteurs.

Mr ROMAN explique que la place JSL est à la fois un axe de trafic important pour les véhicules qui remontent sur le plateau et une zone de parking de proximité. Il serait souhaitable d'envisager une voie trafic et une voie stationnement en épis hors trafic pour fluidifier le trafic.

Mme VERMES demande pourquoi il n'y a pas de stationnement avec un tarif pour résidents sur le Bd. de la République : la carence de place étant un vrai problème.

Mme GARON répond que le tarif résidentiel ne s'applique dans aucune commune en Centre - Ville mais, seulement en périphérie.

Mme LAGARDE précise que malgré de nombreuses demandes l'éclairage Boulevard de la République entre le cinéma et la Rue de l'église est notoirement insuffisant.

Mr ROMAN indique que Bld de la République, le passage clouté (face au coiffeur) ne fait l'objet d'aucune signalisation. Il y avait avant les travaux de

la SEVESC un feu à déclenchement manuel. Par ailleurs en cas d'orage, l'écoulement des eaux de pluie par égout est insuffisante (suite aux travaux de la SEVESC).

L MOUSSY signale que le feu orange placé aux alentours de l'ex. photographe ne fonctionne plus et qu'il serait nécessaire de le rétablir.

X DENEUX indique que c'est le Conseil Général qui doit gérer ces problèmes.

Les riverains de la rue Aubriet ne sont pas satisfaits de l'état de la chaussée et des trottoirs et des conditions de stationnement dans leur rue.

Mme MANEZ demande pourquoi la destruction des 2 maisons appartenant à la municipalité de la rue de La Folie n'a pas été réalisée. Elle fait également remarquer qu'un immeuble au 11 bis, rue de La Folie est dans un état désastreux, qu'il y a des rats et qu'une interdiction de louer a été décidée.

Perspectives moyen terme :

Il est fort probable qu'aucun projet d'urbanisme d'envergure ne puisse passer en mode réalisation avant 3 à 4 ans. Comment utiliser au mieux ce temps de réflexion ?

Mme LONGUET préconise de construire une halle ou une hallette transparente et légère en attendant en place du marché actuel sans attendre la définition d'un futur projet.

L MOUSSY présente 2 types de hallette, l'une située à GUJANS – MESTRAS (près d'ARCACHON), l'autre au TINQUEUX (près de REIMS) dont les coûts de réalisation sont de 700 000 € (GUJANS) et 200 000 € (TINQUEUX).

Mr ROMAN indique que les propriétaires des murs du Garage RENAULT en centre ville sont vendeurs. La municipalité est en contact avec un organisme para – public (EPF 92) qui pourrait négocier le rachat des murs sous forme de portage financier. Cet organisme ne revendra ce foncier que sur instruction de la municipalité. Ainsi la ville sans obérer ses ressources garderait la maîtrise du foncier en centre ville. L' Association souhaite préserver l'activité d'un garage Renault surtout d'entretien de véhicules. Son emplacement en centre ville n'est une obligation. L'intérêt des riverains immédiats du garage actuel doit être également pris en compte.

Mr BAUDOT souhaite que lors des projets de réhabilitation du centre ville le marché soit placé sous la future réalisation de logements, ce qui libérerait de la surface en niveau pour réaliser une véritable place de village digne de ce nom. Il souhaite également que les futurs projets de réhabilitation du Centre Ville fasse au minimum l'objet d'interviews de véritables professionnels (urbanistes, architectes, promoteurs, habitant et connaissant la ville pour élargir les débats).

Mr ROMAN pense qu'il y a beaucoup de compétences et d'expériences disponibles à VAUCRESSON peu ou mal utilisées. Les projets souffrent d'un défaut de gouvernance absolument nécessaires compte tenu de la complexité des enjeux.

Mme LONGUET demande pourquoi la Commune n'avait pas désigné un Aménageur (type SEM 92) pour la rénovation du Centre-Ville.

Mme GARON indique qu'un Cabinet Foncier avait été consulté ainsi que plusieurs Promoteurs, Architectes etc...

Métropole du Grand Paris :

Pour information un projet de loi a été voté en seconde lecture à l'Assemblée Nationale le 12/12/2013 (donc tout récemment). Ce projet vise à instituer un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) dénommé Métropole du Grand Paris (MGP).

A compter du 1/01/2016 MGP engloberait les départements 75, 92, 93, 94 soit 6,7 Millions d'habitants. La commune de Vaucresson est donc directement concernée !

MGP aurait autorité en matière :

- ° D'urbanisme (Logement et habitat).
- ° De développement et d'aménagement économique.
- ° De protection et de mise en valeur de l'environnement et de protection du cadre de vie.
- ° Plus d'autres prérogatives.

MGP serait doté d'une fiscalité propre.

Un conseil de métropole composés d'élus d'environ 320 membres dirigerait MGP dont au moins un par ville. Vaucresson aurait donc un membre ! (Paris aurait 90 représentants).

Le journal de Vaucresson de décembre 2013 se fait l'écho de ces nouvelles dispositions.....

....et de la position des élus de la plupart des communes du Cœur de Seine.

La réunion s'est terminée à 22 h 45.

La prochaine Assemblée Générale de L' Association Vaucresson Centre Ville aura lieu courant avril 2014 à la Montgolfière.

Michel GUILLAUME précise qu'avant cette assemblée , l' Association envisage de monter une exposition sur l'évolution de l'urbanisme à Vaucresson à partir d'anciennes cartes postales, ce qui permettra à beaucoup de voir et revoir de vieux souvenirs, de comprendre le passé pour mieux préparer le futur.....